

### 1<sup>er</sup> crédit

- Un crédit d'investissement 400.000 dt.
- Date de déblocage : 01/04/2012.
- Période de remboursement : 7 ans (principal constant).
- Taux d'intérêt de 8%
- Le paiement des échéances en principal et intérêts se fait semestriellement.

### 2<sup>ème</sup> crédit

- Un crédit MLT de 200.000 dt.
- Date de déblocage : 01/03/2012.
- Le crédit est payable en deux tranches égales à 100.000 dt à la fin de chaque année à partir de 2012.
- Taux d'intérêt de 10%.

### En 2012 :

La société « PETRO-FINA n'a effectué aucun remboursement durant l'exercice 2012 au titre des deux crédits.

### En 2013 :

- Pour le 1<sup>er</sup> crédit, elle a uniquement procédé au paiement de 30% du montant de la 1<sup>ère</sup> échéance de 2012 (en principal et intérêts) le 01/08/2013.
- Elle a remboursé la 1<sup>ère</sup> échéance (en principal et intérêts) du 2<sup>ème</sup> crédit au 01/03/2013.

## **T.A.F**

1-Passer les écritures comptables au titre de 2012 et 2013 chez la banque ABF relatives aux :

-Engagements hors bilan ;

- Remboursement en principal et intérêts et

-Ecriture de rattachement et de réservation des intérêts.

2-Quelle est la règle à appliquer pour la reprise des agios réservés si la banque procèdera à la consolidation des deux crédits à partir de début 2014 (*sans passer des écritures comptables*).